



lobbie de l'industrie du tabac

Rubrique : actualités - Date : vendredi 26 mai 2006

A l'occasion de la journée de lutte contre le tabagisme du 31 mai, LA VIE publie une interview de Gérard Dubois , président de l'Alliance contre le tabagisme qui « dénonce les lobbies ». G Dubois indique qu'après le report par le Premier- ministre de l'interdiction de fumer dans les lieux publics, les différentes associations ont chacune mis sur pied une stratégie, avec les cartes postales envoyées aux députés par la Ligue contre le cancer, la pétition nationale de Droit des non fumeurs, et l'appel international lancé par l'Alliance afin que les partenaires étrangers dénoncent ce retard français qui « nuit à l'image du pays » d'autant que la France a signé en 2005 une convention cadre pour la lutte antitabac et que les autres pays européens ont pour la plupart mis en place des législations plus strictes. Selon lui, la décision de Dominique de Villepin montre que « la vie politique est de plus en plus déconnectée de la réalité des Français » qui sont à 80% favorables à une interdiction de fumer dans les lieux publics, alors que pour leur part « les parlementaires choisissent d'écouter les syndicats de buralistes et les fabricants de cigarettes qui arpentent les couloirs de l'Assemblée nationale ». Rappelant que le Président de la République a déclaré en 2003« la guerre au tabac », il considère que « pour mener une guerre, il faut s'en donner les moyens » en organisant la reconversion des buralistes et il dénonce les « mensonges colportés par l'industrie du tabac » qui dit que les bénéfices des restaurants baisseraient de 30% en cas d'interdiction de fumer. Sur les déclarations d'André Santini et de Maxime Gremetz mettant en avant le respect des libertés individuelles, il affirme qu'il s'agit là « surtout de l'argument de l'industrie du tabac ». Il affirme par ailleurs ne pas être favorable aux « fumeurs » car « face à un produit cancérigène, la seule proposition est la non exposition ». Quand on demande à G. Dubois ce qu'il attend de la mission parlementaire dont le rapport est attendu à l'automne, il répond « nous avons déjà été auditionnés par l'Igas (...) de qui se moque t-on ? » pour admettre toutefois que « la mission parlementaire peut relancer le sujet même si elle fait perdre au moins six mois ». En conclusion le président de l'Alliance fait état de deux décisions judiciaires qui ont « bouleversé la donne » car elle ont donné raison à des salariés victimes de tabagisme passif : un garçon de café qui refusait de travailler en zone non fumeur et une femme enfumée dans son bureau, affaire dans laquelle la Cour de cassation a estimé que l'employeur avait une obligation de résultats. Selon lui « du point de vue scientifique, médiatique ; juridique diplomatique, l'interdiction totale de fumer dans les lieux de travail (...) est incontournable » et « cela se fera ».